

COMPTE EPARGNE TEMPS

LE COMPTE N'Y EST PAS ! LA FPT EST ENCORE UNE FOIS SPOLIEE !

Un arrêté ministériel du 24 novembre 2023 revalorise le montant des jours de CET monétisés pour la fonction publique d'état et pour la fonction publique hospitalière. Encore une fois, les agents de la Fonction Publique Territoriale sont ignorés par le gouvernement. Cela ne peut plus durer !

La Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé FO demande instamment au ministre de la Fonction Publique de cesser de traiter nos collègues comme des agents publics de seconde zone. Tous les jours, ils se dévouent pour accueillir les enfants, ramasser les ordures ménagères, entretenir la voirie, traiter les demandes d'urbanisme, d'état civil, pour une rémunération de misère.

Cerise sur le gâteau, les agents malades qui n'auraient pas pu reprendre leur service avant la fin de l'année perdent leurs jours de RTT ! Ils auront donc travaillé gratuitement pour leur employeur une partie de l'année ! C'est injuste et insupportable ! la Fédération FO SPS demande une modification de la réglementation afin que cesse cette injustice. Le temps du servage est révolu !

Par ailleurs, la Fédération FO-SPS continue de revendiquer une augmentation de la valeur du point d'indice au moins égale à l'inflation. Les agents territoriaux ne pourront se contenter des 1,5% de juillet 2023 et de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 au titre de l'année 2023. Le double discours de nos employeurs qui déplorent le manque d'attractivité et dans le même temps se plaignent des augmentations (insuffisantes) du point d'indice ne peut plus durer !

Le secrétariat fédéral

Paris, le 30 novembre 2023

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS